



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL

SOMMAIRE

- P.2 **FEDERATION – ET LES PARENTS ET LES ENFANTS DANS TOUT CELA ?...** SUITE
Notre mobilisation sur la loi sur le statut des accueillants familiaux entre en application début septembre...
- P.3 **NAMUR – C'EST UN GAGNE-PAIN**
Quand on a très peu d'argent, on risque d'être puni par des lois
- P.4 **FEDERATION – 17 OCTOBRE 2017**
La journée mondiale du refus de la misère
- P.5 **FEDERATION- 17 OCTOBRE 2017**
La journée mondiale du refus de la misère
- P.6 **NAMUR – NOS DROITS**
La sécurité nouvelle loi sur les accueillants familiaux
- P.7 **NAMUR – HORS CADRE**
La roue des mots
- P.8 **FEDERATION - CA SE PASSE. PETITES NOUVELLES -**
Ici et là ça bouge !



EDITORIAL

DIRE NOTRE INDIGNATION

Une fois de plus dans ce journal, des hommes et des femmes témoignent des injustices et du mépris qu'ils subissent en permanence.

Certains sont punis par la loi parce qu'ils mendient pour pouvoir manger, se soigner, se laver...

De nombreuses familles sont déchirées parce que les parents sont considérés comme incapables d'éduquer et d'aimer leurs enfants.

Des milliers de personnes sont traitées de fainéantes, de « rentiers du chômage » ... par un modèle de société qui défend le profit de quelques-uns, en jetant le plus grand nombre dans une insécurité d'existence intolérable.

Mais une fois de plus, à travers ce journal, nous voulons aussi réaffirmer l'importance de s'indigner, de dénoncer, d'interpeller.

C'est ce que nous ferons cette année encore à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Venez-nous rejoindre et participer aux différentes actions que nous portons à Namur, Huy, Rochefort, Bruxelles

Chantal Cornet

Que celui ou celle qui sait lire, lise et **PARTAGE** ce **JOURNAL** avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à **LIRE**.

FEDERATION

ET LES PARENTS ET LES ENFANTS DANS TOUT CELA ?... SUITE

*La loi sur le statut des accueillants familiaux entre en application début septembre...
Nous revenons sur notre mobilisation autour de celle-ci...*

INTERPELLATIONS

Depuis le début de nos rassemblements, le droit à la famille est une préoccupation essentielle. Dans notre histoire, nous savons combien le placement pour cause de pauvreté a pu abîmer nos liens familiaux et la connaissance de nos racines. Mais c'est sans doute la non reconnaissance en tant que père, que mère de la part des services et de la société nous condamnant dans une incapacité à être parents qui nous est souvent la plus insupportable.

« Depuis des siècles, en Europe, la conviction perdue qu'il vaut mieux séparer les enfants pauvres de leurs parents, pour enrayer la reproduction de la misère¹ ». Les pratiques ont changé mais les faits restent les mêmes : les choix des services continuent à séparer enfants et parents, persuadés que c'est la meilleure solution. Là encore, notre histoire nous fait dire le contraire.

C'est au départ de ces réalités-là que nous nous rassemblons au départ de l'atelier famille et que nous ne cessons d'interpeller.

Une partie de nos actions et interpellations actuellement autour du droit à la famille porte sur une loi qui instaure un statut aux accueillants familiaux (familles d'accueil).

Au nom du droit de l'enfant de vivre en famille, l'Europe encourage les pays membres à garantir une famille d'accueil, plutôt qu'une institution, si l'enfant, surtout très jeune, est écarté de sa famille d'origine.

Que les accueillants familiaux revendiquent un statut et des droits, c'est tout-à-fait juste et légitime. Mais pas quand cela renforce de façon démesurée, profondément inégalitaire et inacceptable de notre point de vue, le pouvoir des familles d'accueil, au détriment des familles d'origine.

Une fois de plus, les plus pauvres sont désappropriés, discriminés et interdits dans l'accès à l'un de leurs droits les plus fondamentaux. Et puis, on parlera de « non take up » !

MOBILISATION

Cette loi vient d'être votée au niveau fédéral et elle sera d'application à partir du mois de septembre. Au moment de la préparation de cette loi, nous nous étions fortement mobilisés, avec d'autres (ATD Quart Monde et le groupe Agora notamment).

Nous avons demandé à être auditionnés par la Commission justice à la Chambre ; LST a produit une interpellation « Et les parents et les enfants dans tout cela ? »² largement diffusée. Avec le groupe Agora, nous avons interpellé le Ministre de l'Aide à la Jeunesse. Mais nous devons faire le constat, que sur ce terrain-là, nous n'avons pas (encore) été entendus.

Nous réfléchissons à continuer à interpeller sur ce sujet. Même si la loi est passée, comment continuer à lutter pour faire entendre notre point de vue, celui de partenaires et acteurs incontournables puisqu'ils concernent l'avenir de nos enfants ?

Comment permettre à des parents de ne pas rester seuls dans des situations impossibles et de rejoindre nos lieux de rassemblements ?

C'est là tout l'enjeu et notre défi en permanence. Continuons à nous rassembler et nous mobiliser.

Par ailleurs, nous réfléchissons, avec d'autres associations, à nous inscrire dans un recours contre cette loi.

Des militants

1) Sur l'évolution de la famille à travers les siècles, une étude de la sociologue Martine Ségalen est d'une grande richesse : « A qui appartiennent les enfants ? », parue aux éditions Tallandier, en février 2010.

2) www.mouvement-lst.org ou LMDLM de juillet/août 2016.



NAMUR

C'EST UN GAGNE-PAIN

QUAND ON A TRES PEU D'ARGENT POUR VIVRE, ON RISQUE D'ETRE PUNI PAR LES LOIS.

La commune a interdit la mendicité sur Namur. Alors, je voulais vous écrire ce que je vis encore à l'heure actuelle.

A l'heure actuelle, je dois encore faire la manche, je n'ai pas assez avec le minimex. Quand je touche mes 864,74 euros (10 euros en plus depuis juin), je paie mon loyer de 450 euros, 90 pour l'électricité et 50 pour le remboursement de la caution. S'ajoute 75 euros pour l'eau. Je rembourse aussi une vitre. Je fais des courses nourriture pour 200 euros. J'achète des pommes de terre, du café, du sucre, de la viande, du pain, des produits de nettoyage et tout. Il y a trois, quatre ans, dès que j'ai pu, je me suis acheté un frigo, pour garder la nourriture au frais et pouvoir congeler le pain et la viande et finir plus facilement le mois, je l'ai toujours. Et ça m'aide bien.

19 euros. Voilà ce qu'il me reste pour les vêtements, les transports, les soins de santé, les loisirs, et chercher du travail. La mendicité, on ne peut pas l'enlever, c'est notre gagne-pain. Avant, j'étais à la rue, je n'ai pas eu droit au CPAS. Soutenu par LST et mon avocat, j'ai gagné au tribunal contre le CPAS, j'ai perçu un mois d'arriérés en

plus de mon minimex et j'ai pu me louer un logement.

Je faisais la manche pour manger, me laver, laver mes vêtements. C'est important pour moi de rester propre et en forme. Mais tout ça, ça coûte. 2 euros par ci, 2 euros par la. La manche, je n'avais pas le choix.

Ça va mieux avec le minimex et un logement, mais ce n'est pas suffisant. Alors je fais parfois les messes. Je suis toujours poli. Un « bonjour », un « merci », un « bon dimanche ».... Je donne aussi un coup de main pour ranger l'église. Les gens sont sympas.

Maintenant, c'est interdit ou réglementé. A Charleroi, chaque jour, c'est un endroit différent de 8h à 18h. - art 2 du règlement communal relatif à la mendicité : « la mendicité sur le territoire de la Ville de Charleroi fait l'objet d'une répartition par zones correspondant aux territoires des anciennes communes fusionnées pour constituer la Ville de Charleroi »

Par exemple, le mardi, c'est Gilly et Gosselies. Ailleurs, tu ne peux pas. Alors, on se retrouve trop au même endroit.

Et ce n'est pas bien. Pas pour nous ni pour les gens. Ils n'ont pas d'argent à donner à tout le monde.

Charleroi, Bruxelles, Liège, Namur... C'est l'interdiction. Les villes se suivent dans cette interdiction. La police m'a déjà arrêté 3 ou 4 fois parce que je faisais la manche. A Charleroi, l'argent est confisqué.

Voilà, c'est pour l'état que j'ai mendié. Alors, je dois donner l'argent, me lever et aller ailleurs. Dans le parking commercial, c'est 7 fois par jour. Dès qu'on les voit, on se casse. Dans les grandes surfaces, c'est le gardien privé qui nous fait dégager.

L'interdiction de la mendicité, c'est pousser certains à aller voler. Un peu de nourriture. Des vêtements qu'on revend. Même pour manger, c'est puni par la loi. Quand on n'a pas assez d'argent, on risque d'être puni par les lois. C'est scandaleux.

La mendicité m'a permis d'arrondir mes mois sans violence, sans agressivité. Si on me donne, on me donne. Sinon, tant pis. Quelqu'un me donnera plus tard. Je suis poli et dans la légalité.

J'écris ces mots pour qu'on puisse continuer à mendier. Que ceux qui en ont besoin puisse garder un gagne-pain.

Un militant de LST Namur





FEDERATION

17 OCTOBRE 2017

JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE

Samedi 14 octobre à Huy :

Comme les années précédentes, durant toute la journée, LST et d'autres associations de la région de Huy tiendront un stand dans le cadre de la brocante annuelle du SEF (Service d'Entraide Familial). L'occasion aussi de se rassembler avec nos personnages transparents.

A 18h : première représentation de la création collective de l'atelier théâtral du groupe des jeunes de LST : « Du gravier dans les chaussures ».

Lieu : **Athénée Royal et Conservatoire de Huy** : Quai d'Arona 5, 4500 Huy

Contact : LST Andenne : 085/844822



Mardi 17 octobre 2017 à Bruxelles :

"ON A UNE TROP BONNE IDÉE!"

Changer la société, lutter contre les inégalités et s'ouvrir à des manières de penser différentes, pas simple... Mais on a une trop bonne idée ! Des personnes qui vivent la pauvreté proposent avec d'autres des alternatives pour un monde solidaire.

Et si on vous démontrait qu'une société plus juste, ça se construit avec tous et toutes et surtout avec les personnes les plus exclues? Face aux violences de la pauvreté, les personnes qui la vivent développent des formes de résistance. Ils sont des acteurs indispensables pour penser le monde de demain.

Et vous, c'est quoi vos bonnes idées? **Le 17 octobre**, nous serons 24 organisations, néerlandophones et francophones, à vous rencontrer pour partager nos expériences et réfléchir avec vous, le tout au milieu d'animations, de spectacles et de concerts !

On vous attend à la **salle Saint-Michel** (rue Père Eudore Devroye, 2, 1040 Bruxelles), **de 18h à 22h**, pour cette **30ème Journée Mondiale du Refus de la Misère**.

À l'initiative d'ATD Quart Monde, avec Luttes Solidarités Travail, La Ligue des Droits de l'Homme, Dynamo International, Woningen 123 Logements, le Réseau Solidarité, Caritas, le Pivot, L'Îlot, La Strada, Infirmiers de rue, Le Maître Mot, Le Collectif des Morts de la rue, Dynamo amo, le Courant d'air, La Rochelle, le Front commun des SDF, Betonnie Jeugd, het Netwerk Tegen Armoede, Samenlevingsopbouw Brussel, Nasci vzw, De Vrolijke Kring, Kwiedam CAW Middenkust et La Ruelle.

2017.belg@atd-quartmonde.be 02/650.08.76 ou 0492/78.85.05



**Le dimanche 15, le samedi 21 et le dimanche 22 octobre 2017
de 10h à 22h au Centre culturel de Rochefort**

« ON N'EST PAS TOUT SEUL »

Durant deux week-ends, on retrouvera des pièces de Théâtre-Action qui rassemblent les créations de plusieurs compagnies locales ou d'ailleurs, des rencontres, des débats, des lectures des témoignages, des ateliers théâtre, une exposition de photos, des stands...

La résistance face aux lois du travail et du chômage crociera les chemins du combat des agriculteurs, en lutte permanente pour leur survie ; l'isolement provoqué par le manque, la pauvreté crociera les acquis sociaux nés des luttes sociales.

A l'occasion de la Journée Mondiale du Refus de la Misère, le mouvement LST participe avec le Centre culturel de Rochefort, la Compagnie Buissonnière, les Equipes populaires, la Paroisse et son groupe Solidarité Vigilance, la Conférence de Saint-Vincent de Paul, Article 27, les Maisons des jeunes de Jemelle et de Rochefort, Accueil-Famenne, le CIDJ, à la mise sur pied trois journées autour de la thématique de la pauvreté et de l'isolement. Afin de mettre en évidence la parole des gens et les initiatives de changement et de solidarité.

Pour le mouvement LST, ce sera l'occasion de présenter la création collective de l'atelier théâtral du groupe des jeunes et de tenir un stand autour de notre campagne qui dénonce la transparence imposée aux plus pauvres.

Contact : Cornet Chantal : 0476862726

FEDERATION

ON NOUS REND TRANSPARENTS, MAIS NOUS RESISTONS TOUS LES JOURS A LA MISERE !

*A l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le Mouvement Lutttes-Solidarités-Travail (LST) vous invite à le rejoindre dans le cadre d'une interpellation devant la Dalle posée en mémoire des victimes de la misère au Parlement de Wallonie **le mardi 17 octobre 2017***

Ces dernières années, nous avons mis en évidence une série de pratiques et de législations qui contribuent à rendre de plus en plus de personnes inexistantes, hors de la vue et des répertoires, hors de la cité.

Ces législations, qui poussent une part croissante de personnes et de familles dans une insécurité d'existence toujours plus profonde, nous les avons dénoncées au cours des années 2014, 2015 et 2016.

- Ces trois dernières années, les exclusions des allocations de chômage pour des milliers de personnes c'est

- Une insécurité d'existence pour de nombreuses familles dont les enfants sont placés à cause de leur pauvreté, et dont les liens sont fragilisés au profit des familles d'accueil.

- Une répression de la mendicité.
- Une augmentation des conditions pour obtenir des aides du CPAS qui fragilisent de plus en plus de personnes.
- Un Plan wallon de lutte contre la pauvreté qui ne nous convient pas.



Pour mettre en lumière ces situations de vie de personnes inexistantes, transparentes, le Mouvement LST a organisé depuis l'été une campagne de diffusion avec des personnages "transparents" dispersés à travers les villes et villages de Wallonie.

Une partie de ces personnages reviendra le 17 octobre à Namur pour représenter tous ceux et celles qui ne peuvent pas être là pour témoigner de leurs luttes et de leurs espérances.

INEXISTENCE, NON DROIT, QUI NOUS POUSSENT HORS DE LA CITE

Pouvons-nous parler de citoyenneté de seconde zone ou simplement faire le constat terrible que, ici comme ailleurs les plus pauvres échappent à ce concept d'appartenance qu'est la "citoyenneté" ?

Rendez-vous devant le Parlement de la Wallonie à 10h. Discours du Président Antoine à 11h.

REFLEXIONS DE RENTREES... A DROITE TOUTES

En cette première quinzaine de septembre on peut dire que les discours de quelques représentants du libéralisme ne manquent pas de violence.

De Mr le Ministre Wallon Jeholet, MR, au Président Français Emmanuel Macron en passant par le Ministre fédéral Alexander De Croo, libéral flamand, on découvre les sommets du mépris, de la falsification des réalités et de l'arrogance. A propos des réformes en matière du chômage en Wallonie, le Ministre Jeholet, fraîchement nommé à cette fonction, dénonce, le laxisme du Forem et la nécessité de s'attaquer aux « **rentiers du chômage** ».

La même semaine dans le journal « Le soir » du WE1, le Ministre fédéral libéral flamand A. De Croo explique que tous les indicateurs montrent qu'en Belgique la pauvreté diminue et qu'il en va de même des inégalités. Il semble que nous n'avons pas les mêmes indicateurs.

En France, où le Président Macron veut faire passer sa réforme des lois sur le code du travail, annonce sans honte, qu'il ne pliera pas devant les réactions et la contestation de ses projets en disant : « je ne céderai rien, **ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes** ».

Devant ces propos de Ministres Belge ou d'un Président de la république française, on se demande qui sont les rentiers, les fainéants et les cyniques si on se place du point de vue des réalités vécues par les plus opprimés, exploités, ici et ailleurs.

NOS DROITS

LA NOUVELLE LOI SUR LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

LORSQU'UN ENFANT EST PLACÉ PAR DÉCISION DU TRIBUNAL DE LA JEUNESSE OU DE LA FAMILLE, IL EST ACCUEILLI DANS UNE INSTITUTION DE PLACEMENT OU AU SEIN D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL.

Lorsqu'un enfant est placé par décision du Tribunal de la jeunesse ou de la famille, il est accueilli dans une institution de placement ou au sein d'une famille d'accueil.

Parmi ces familles d'accueil, il y a celles qui appartiennent au cercle familial (les grands-parents, les oncles et tantes par exemple), ou des familles qui se sont proposées auprès d'organismes agréés pour encadrer un accueil familial d'un enfant placé.

UN STATUT POUR LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Les familles d'accueil et les services qui les encadrent souhaitaient depuis longtemps obtenir un statut spécifique, identifiant leurs droits et leurs devoirs, tant vis-à-vis de l'enfant placé, que de ses parents d'origine et des autorités de placement (SAJ, SPF, Tribunal).

Qui prend les décisions au quotidien ? Qui autorise un voyage scolaire à l'étranger ? Qui choisit le cours de religion ou de citoyenneté ? Qui autorise la coupe de cheveux ou le perçage des oreilles ?, etc. : les parents ou la famille d'accueil ?

UNE CONVENTION ENTRE PARENTS ET ACCUEILLANTS

Au 1^{er} septembre 2017, une nouvelle loi entre en application, qui définit le statut des « accueillants familiaux ».

Dorénavant, les parents peuvent déléguer, par une convention écrite, certaines parties de l'autorité parentale à la famille d'accueil. Ce « contrat », signé par les parents et la famille d'accueil, permet d'autoriser la famille d'accueil à prendre des décisions importantes concernant la santé, l'éducation, la formation, les loisirs et l'orientation religieuse ou philosophique de l'enfant.

La convention mentionne explicitement les droits et devoirs qui sont délégués aux accueillants familiaux en vue de l'exercice de l'autorité parentale. La convention doit donc prévoir concrètement qui décidera quoi à propos de l'enfant.

Cette convention est rédigée avec l'aide du SAJ ou du SPJ, et est homologuée par le Tribunal de la famille. S'ils ne parviennent pas à un accord, c'est le Tribunal qui tranche. Le juge ne peut refuser l'accord que s'il est contraire à l'intérêt de l'enfant placé.

Mais qui prend en compte l'intérêt des parents d'origine ? Qui protège l'intérêt de la famille à se retrouver réunie dès que possible ? Cette nouvelle loi laisse ces questions sans réponse. Les parents conservent le droit de surveiller l'éducation de l'enfant, qu'ils exercent ou non l'autorité parentale.

Ils ont droit à toutes les informations utiles à cet égard et ils peuvent obtenir ces informations auprès des accueillants familiaux. Ils peuvent aussi s'adresser au tribunal de la famille, dans l'intérêt de l'enfant.

ET A DEFAUT DE CONVENTION ?

A défaut de convention signée avec les parents d'origine, et à condition que l'accueil de l'enfant ait duré au moins un an, la famille d'accueil peut demander au Tribunal de la famille de leur déléguer d'office la compétence de prendre des décisions importantes concernant la santé, l'éducation, la formation, les loisirs et l'orientation religieuse ou philosophique de l'enfant, ainsi que concernant la gestion de ses biens.

C'est le juge qui décidera quels sont les droits et devoirs de l'autorité parentale qui seront désormais exercés par la famille d'accueil. Limite importante : ni la convention ni le jugement qui délègue tout ou partie de l'autorité parentale à la famille d'accueil ne peut dépasser la durée du placement (maximum un an, mais renouvelable).

LE DROIT AUX RELATIONS PERSONNELLES DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

Les familles d'accueil ont pour mission d'aider les institutions d'aide à la jeunesse à réaliser les objectifs du placement, à savoir favoriser si possible le retour de l'enfant dans sa famille.

Mais une fois le placement terminé, les familles d'accueil exprimaient souvent le souhait de garder des relations personnelles privilégiées avec un enfant qu'elles ont hébergé, quelques mois voire plusieurs années.

La nouvelle loi prévoit que la famille d'accueil qui a hébergé l'enfant durant au moins un an pourra demander au Tribunal de garder un droit de visite, même après la fin du placement.

Cette loi soulève des questions fondamentales. Nous y reviendrons.



NAMUR

La route des mots

Cet été, nous sommes partis sur la route des mots en atelier d'écriture. Avec ses temps de haltes, de sentiments, de partages...

Aujourd' hui, ma plume m' a offert l' encre
 Aujourd' hui, ma plume m' a offert l' écriture
 Aujourd' hui, ma plume m' a offert mes sentiments
 Aujourd' hui, ma plume m' a offert une ouverture

Une participante

Il avait décidé d'habiter dans un phare, autour de la mer.
 Cela sera mon cadeau.
 Et planer sur la mer. Y plonger. Voir cette merveille, ce paradis de poissons multicolores et mystérieux autour d'eux. Y faire notre maison, au fond. Sans loyer, sans rien. Que les poissons et les algues.
 Chanter pour nous et danser au son des cris des dauphins, des orques, des phoques et tout ce qui vit autour. L'océan est paradisiaque, avec la lumière du soleil.
 Ma sœur s'y met aussi

Enfin ! Vous ne voyez pas que j'ai une grande famille, malheureuse !
 Et que je voudrais bien trouver un Kokolinophar pour prendre un peu de repos !
 Nous sommes fatigués.
 C'est injuste de ne pas vouloir de nous !
 Vous en avez tellement...

Nora

Francine

Voyager avec mon cœur
 C' est rêver pour rester dans mes rêves éternellement
 C' est aussi prendre sa place sur la terre
 C' est encore rire à gorge déployée sans plus savoir s' arrêter
 C' est enfin le plus beau jour de la vie

Collectif

Un ange qui se repose
 Les fougères montent sur le mur
 La porte s'ouvre doucement
 Dans le parc les enfants jouent

Les fougères montent sur le mur
 Les oiseaux chantent
 Dans le parc les enfants jouent
 Avec leur cerf-volant

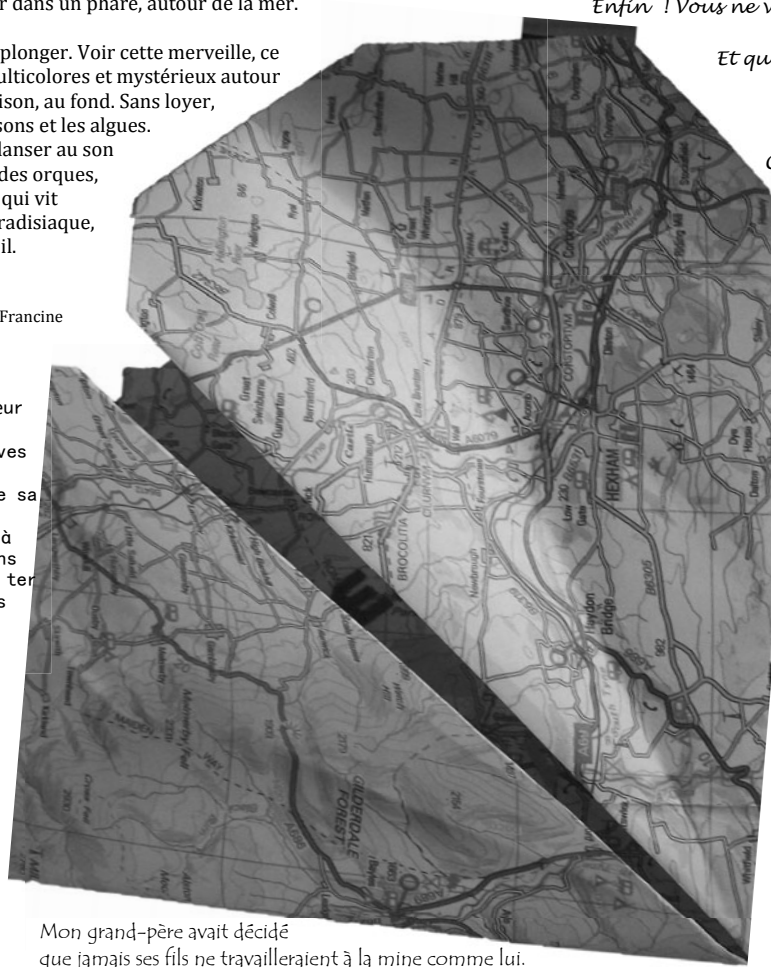
Les oiseaux chantent
 Dans le ciel
 Avec leur cerf-volant
 Haut dans les nuages

Dans le ciel
 Un ange qui se repose
 Haut dans les nuages
 La porte s'ouvre doucement

Une participante

Ce petit mot pour vous dire que vous écrivez des choses si drôles, amusantes, sympathiques et chouettes ! Et un jour peut-être vous direz des compliments aux personnes si chères pour vous.
 (...)

Esther Cornet



Mon grand-père avait décidé que jamais ses fils ne travailleraient à la mine comme lui.
 Il me racontait son enfance en me montrant ses albums photos. La mine, il y avait travaillé depuis l'âge de 4 ans. Il avait perdu sa maman, alors il avait dû travailler avec son papa (...)
 Il n'avait pas pu choisir d'autres routes que celle de continuer de travailler à la mine. Il avait eu beaucoup de problèmes de santé à cause de cela. Il y avait connu beaucoup de personnes de nationalités différentes, qui avaient beaucoup voyagé. Cela l'avait rendu très tolérant et humain.
 Il n'avait pas toujours pu faire des choix. Pendant la guerre, il travaillait à la mine pour ne pas être emprisonné. Malgré sa vie et son chemin pas toujours facile, il m'a appris à me poser les bonnes questions, ne pas juger sans savoir, suivre mon chemin (...)

Ingrid

La terre est immense autour de moi mais ma tête est toute petite.

Je me lève doucement et regagne en haleine le petit chemin

Marie Gaudin

**Rire toute seule chez moi
 C'est comme ça que la vie va
 C'est aussi le bonheur joie famille
 C'est encore ne pas accepter l'inacceptable
 C'est enfin sortir du noir et voir la lumière**

Patricia Moreau

Devant ce pont, je me suis arrêtée
 Je me demande ce que je fais là
 Je monte enfin sur ce pont
 Pour le traverser

Je me demande ce que je fais là
 Je suis enfin de l'autre côté
 Pour le traverser
 J'ai pris mon courage à deux mains

Je suis enfin de l'autre côté
 Sans avoir eu trop peur d'y arriver
 J'ai pris mon courage à deux mains

Sans avoir eu trop peur d'y arriver
 Devant ce pont, je me suis arrêtée
 J'arrive enfin dans le parc
 Je monte enfin sur ce pont

Roland Guilbert

Il a décidé de partir à la recherche d'un trésor. Mais quel trésor ? Bob l'éponge, dès le début du voyage, jouait de la guitare. Ariella et Raimy étaient endormis. Ils étaient remplis d'espoir.

Ils arrivent à l'endroit indiqué par la carte du trésor. Ils creusèrent à l'endroit décrit sur la carte. Il y a en effet un coffre. Dans ce coffre, il n'y avait pas d'argent ni même de bijoux. Il y avait quelque chose d'une valeur inestimable. C'était des livres !

Collectif



CA SE PASSE

		Une délégation se rend au conseil communal de Namur.			Festival tempo		Centre culturel de Rochefort	
		L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
OCTOBRE	02	03	04	05	06	07	08	01
	09	10	11	12	13	14	15	
	16	17	18	19	20	21	22	
	23	24	25	26	27	28	29	
	30	31	Inter-journal		Centre culturel de Rochefort			
		Journée mondiale du refus de la misère.		Atelier famille		Une délégation se rend au conseil communal de Namur		

ET SURTOUT...

LES CAVES: A Namur, les mardis 10 et 24 octobre. A Andenne, les mardis 03, 17 et 31 octobre. A Noisieux, le lundi 16 octobre.

Le groupe des jeunes d'Andenne se retrouve les jeudis.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les samedis

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se voit tous les mercredis. Nous sommes également tous les mercredis aux balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

PETITES NOUVELLES

Andenne

NAISSANCE

Rita CILENTO et Jean-François EVRARD sont les heureux parents d'une petite Maeva née le 17 août 2017. Nous leur souhaitons plein de bonheur !

Ciney-Marche-Jemelle

DECES

Raphaël Fanuel est décédé le 30 août 2017. Les combats de Raphaël, sa présence et ses témoignages nombreux resteront comme autant d'invitations à poursuivre ce travail "pour lutter avec d'autres contre la misère et ce qui la produit", auquel il joignait ses forces.

Raphaël, c'était aussi un sourire franc et un bonjour jovial, un humour communicatif jusque dans la maladie.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaise.
De Ciney-Marche-Jemelle-Bastogne : Chantal
De Namur : Andrée, Cécile, Christiane, Francine, Jean-François, Josiane, Luc, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 - 53000 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE :
L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0479/28.90.57
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT:
Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1, 7040° Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 - 0479/28.90.57
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN : BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR:
L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 - 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN : BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :
Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387**
De la Fédération Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin - 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte **IBAN BE 23 2500 08303891**. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 - communication 732501 (LST Andenne).



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION WALLONNE

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG